

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE de l'A.C.C.A. de

BAZILLAC

Objet : Modification des statuts

L'Assemblée Générale de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) régulièrement convoquée s'est réunie le 27/07/2021
à 19h10 à BAZILLAC

Le président expose les modifications impliquant une modification des statuts :

| Article a modifié : | Article modifié par : |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Article 1 : Modification du Titre : | Article 1 : Désigné sous le nom d'Association communale de chasse Agréée de BAZILLAC |
| <input type="checkbox"/> Article 3 : Modification du siège social : | Article 3 : Le siège social est fixé à Mairie de BAZILLAC |
| <input type="checkbox"/> Article 6 : Modification du % de personnes visé à l'article R.422-63-6 du code de l'environnement | Article 6 : Ce pourcentage est fixé à 26 % |
| <input type="checkbox"/> Article 10 : Composition du conseil d'administration | Article 10 : L'association est administré par un conseil d'administration composé de 9 membres |

L'assemblée Générale procède donc au vote des nouveaux statuts selon les résultats suivants :

| Nombre de voix pour | Nombre de voix contre | Nombre d'abstention |
|---------------------|-----------------------|---------------------|
| 26 | 0 | 0 |

Elle approuve donc la modification de ses statuts.

| | | | |
|--|---|--|---|
| Fait à Le Président (Nom-Prénom) (Signature) | BAZILLAC  | Le 27 07 2021 Le Secrétaire (Nom-Prénom) (Signature) |  |
|--|---|--|---|